A la place des personnes handicapées

L'association API 52 a mené une opération de sensibilisation samedi, à Nogent, pour faire comprendre aux automobilistes qu'ils ne devaient pas se garer sur les places réservées. Des insultes au dialogue, les réactions ont été variées.

A 10 h, samedi matin, devant le supermarché de Nogent, cinq voitures, avec un chauffeur valide, avaient déjà stationné sur les places réservées aux personnes handicapées. *«J'en avais pour cinq minutes, j'étais pressé»*. C'est en grande majorité l'excuse invoquée, ont remarqué les bénévoles de l'Association de personnes invalides (API) 52. Autour de leur président Joël Legrand, ils se sont amusés à chronométrer et finalement les 5 minutes se transforment vite en 15, voire 30 minutes. *«Je suis désolé, c'est vrai, je n'aurais pas du me garer là.»* Certains font amende honorable en découvrant leur voiture couverte d'une bâche, vite retirée. Un échange s'instaure. D'autres ont carrément insulté les membres de l'association, trouvant cette démarche dégradante.

Cet automobiliste à la voiture bâchée, s'est excusé et a reconnu que les place de stationnement réservées facilitent la vie des moins valides.

Une question de respect

Pour Joël Legrand, cette opération annuelle dans différentes endroits du département permet de rappeler les droits des personnes handicapées, sans oublier d'apostropher ceux qui utilisent la carte d'un parent. Celle-ci doit être placée sur le pare-brise, pour que l'on puisse voir le recto et le verso avec la photo. Quel que soit le handicap, des personnes doivent vivre avec cette différence au quotidien et ce petit avantage de stationnement est la moindre des choses.

API 52 avait aussi distribué à Chaumont de faux PV, *«400 sur une journée»*. Le président a remarqué que devant la Préfecture, *«les places ne sont pas adaptées, elles doivent être de 3,30 m de large, sinon, comme c'est le cas pour moi, la manipulation du fauteuil est impossible»*. L'opération de samedi était un rappel de savoir-vivre. Pour information, l'amende pour stationnement sur une place réservée est de 135 €.

De notre correspondante
Estelle Galland

Come on pour l'association

Un concert negro spiritual et gospel avec le groupe Come on sera donné samedi 20 octobre, à 20 h 30, en l'église Saint-Rémi de Breuvannes-en-Bassigny. L'entrée est libre, avec une participation laissée à la générosité de chacun. Tous les bénéfices seront versés à l'Association pour les personnes handicapées.

Contact à l'API 52 : Joël Legrand au 03.25.31.34.51 ou api.52@wanadoo.fr